

2023-31P  
23-12557

# Demande de permis de construire 155159

Créé le 26.06.2023 à 09:39

Dernière modification le 27.06.2023 à 16:43

Généré le 27.06.2023 à 17:26

## Adresse

Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

## Parcelle(s)

2031

## Requérant/e

Andreas Rufer

## Mots-clés

-



## Municipalité

Plateau de Diesse

## Autorité directrice

-

## Personne requérante

-

## Date de réception

-

## Description

Pose de deux pompes à chaleur air-eau en remplacement de la chaudière au mazout

# Informations générales

## Demandes préalables réalisées

Des demandes préalables ont-elles été réalisées?  Oui  Non

## Données personnelles



Requérant/e	S'agit-il d'une personne morale?	Non
	Nom	Rufer
	Prénom	Andreas
	Rue	Les Mouchettes
	Numéro	27
	NPA	2515
	Localité	Prêles
	Téléphone fixe ou mobile	032 315 10 10
	Courriel	rufer-ing@bluewin.ch

La personne responsable de la déclaration spontanée en matière de contrôle des constructions est-elle identique à la personne requérante ?  Oui  Non

Outre les requérant/e/s, d'autres personnes participent-elles à la procédure?  Représentant/e disposant d'une procuration  Auteur/e du projet  Propriétaire foncier/foncière  Propriétaire immobilier/immobilière

Représentant/e disposant d'une procuration	S'agit-il d'une personne morale?	Non
	Nom	Rufer
	Prénom	Andreas
	Rue	Les Mouchettes
	Numéro	27
	NPA	2515
	Localité	Prêles

---

<b>Téléphone fixe ou mobile</b>	+41 32 315 10 10
<b>Courriel</b>	rufer-ing@bluewin.ch
<b>Procuration</b>	Procuration à joindre, décrivant la marge de manœuvre du/de la mandataire

---

<b>Auteur/e du projet</b>	<b>S'agit-il d'une personne morale?</b>	Non
	<b>Nom</b>	Rufer
	<b>Prénom</b>	Andreas
	<b>Rue</b>	Les Mouchettes
	<b>Numéro</b>	27
	<b>NPA</b>	2515
	<b>Localité</b>	Prêles
	<b>Téléphone fixe ou mobile</b>	+41 32 315 10 10
	<b>Courriel</b>	rufer-ing@bluewin.ch

---

<b>propriétaire foncier</b>	<b>S'agit-il d'une personne morale?</b>	Non
	<b>Nom</b>	Rufer
	<b>Prénom</b>	Alexia
	<b>Rue</b>	Derrière Montet
	<b>Numéro</b>	13
	<b>NPA</b>	2515
	<b>Localité</b>	Prêles
	<b>Téléphone fixe ou mobile</b>	+41 79 628 12 94
	<b>Courriel</b>	alexia@ruferarchitecture.ch
	<b>S'agit-il d'une personne morale?</b>	Non
	<b>Nom</b>	Rufer
	<b>Prénom</b>	Raphaël
	<b>Rue</b>	Rue de l'Ancienne Ecole
	<b>Numéro</b>	1
	<b>NPA</b>	1588
	<b>Localité</b>	Cudrefin
	<b>Téléphone fixe ou mobile</b>	+41 79 642 15 92
	<b>Courriel</b>	rufer_raphael@yahoo.fr
	<b>S'agit-il d'une personne morale?</b>	Non
	<b>Nom</b>	Rufer
	<b>Prénom</b>	Martine
	<b>Rue</b>	Auguste Malinas
	<b>Numéro</b>	47
	<b>NPA</b>	34400
	<b>Localité</b>	Lunel - France
	<b>Téléphone fixe ou mobile</b>	+33 615 55 66 54
	<b>Courriel</b>	tinette_ch@yahoo.fr

---



# Projet de construction

Description de la construction

- Nouvelle construction
- Transformation
- Changement d'affectation
- Agrandissement / annexe
- Démolition
- Installation technique
- Réclame
- Installation de génie civil
- Autre

Description

Pose de deux pompes à chaleur air-eau en remplacement de la chaudière au mazout

Utilisation actuelle

Construction portante

système de fondation

étayage

parois

Plafonds

Façades

Matériel

Couleur

Toiture

Forme

inclinaison

Matériel

Couleur



---

Mesures de sûreté préparatoires	<input type="checkbox"/>	Damage
	<input type="checkbox"/>	Pose de pieux
	<input type="checkbox"/>	Minage

---

Coûts de construction en francs	63500
---------------------------------	-------

---

Coûts de construction totaux, équipement compris, sans l'acquisition du terrain en CHF

---

Volume bâti (VB) selon SN 504 416 en m <sup>3</sup>	1.0
---	-----

---

Coûts de construction totaux, équipement compris, sans l'acquisition du terrain par m<sup>3</sup> en CHF

---

Début prévu des travaux	11.09.2023
-------------------------	------------

---

Durée en mois	1
---------------	---

---



## Affectation visée par le projet de construction

### Presélection

A quel type d'affectation le projet de construction est-il destiné?	<input checked="" type="checkbox"/>	Habitation
	<input type="checkbox"/>	Industrie
	<input type="checkbox"/>	Artisanat
	<input type="checkbox"/>	Services
	<input type="checkbox"/>	Vente
	<input type="checkbox"/>	Entreposage
	<input type="checkbox"/>	Agriculture
	<input type="checkbox"/>	Hôtellerie et restauration
	<input type="checkbox"/>	Autre (p. ex. installations d'équipement, projet de réclame ...)

---

De quel type de bâtiment s'agit-il?	<input checked="" type="checkbox"/>	MI (maison individuelle)
	<input type="checkbox"/>	IPL (immeuble à plusieurs logements)

---

Le projet prévoit-il l'une ou plusieurs des installations de chauffage suivantes?

- Installations de combustion d'une puissance calorifique ? 350 kW (gaz ou mazout)  
 Installations de combustion d'une puissance calorifique  $\geq$  70 kW (bois)  
 Installations de chauffage au bois (copeaux ou pellets)

Les eaux résiduaires domestiques ou d'exploitation agricole sont-elles déversées dans une fosse à purin?

- Oui  
 Non

Des aspects de la protection des eaux sont-ils concernés? Par exemple, évacuation des eaux pluviales et des eaux usées, constructions dans les eaux souterraines, abaissement des eaux souterraines pendant la phase de construction, projets de construction dans les zones de protection des eaux souterraines, projets de construction dans les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Veuillez consulter le bouton "info" pour une liste complète.

- Oui  
 Non



La construction d'un abri est-elle obligatoire dans le cas du projet de construction en question?

- Oui  
 Non

S'agit-il d'une entreprise dans laquelle doit être réalisée une activité impliquant des organismes génétiquement modifiés ou pathogènes des classes 3 ou 4?

- Oui  
 Non

Le projet de construction est-il situé en forêt / en pâturage boisé ou distant de moins de 30 m de la forêt / du pâturage boisé ?

- Oui  
 Non

Une réclame soumise à autorisation est-elle prévue?

- Oui  
 Non

Y a-t-il lieu de s'attendre à ce que le projet de construction produise des

- Oui  
 Non

déchets de chantier  
(matériaux terreux  
compris)?

Le projet est-il important  
au plan énergétique?  Oui  
 Non

Dangers naturels: s'agit-il  
d'un objet sensible?  Oui  
 Non

Le projet de construction  
a-t-il un impact sur le sol  
(couche supérieure/  
couche sous- jacente)?  Oui  
 Non

Lesquelles des  
installations suivantes  
sont-elles projetées?  Installation solaire ou photovoltaïque  
 Station émettrice

Quelles pompes à chaleur  
sont-elles prévues dans le  
projet de construction?  Sol / sous-sol  
 Eau  
 Air



## Immeuble

### Indications générales

Rue/lieu-dit Les Mouchettes

N° 27

Localité 2515 Prêles

Commune compétente Plateau de Diesse

parcelle n° de parcelle 2031  
Propriétaire foncier/foncière  
Coordonnées planimétriques 2576275.0  
- Est  
Coordonnées planimétriques 1215715.0  
- nord

BE-GID

N° RegBL-EGID

Utilisation

Surface verte en m<sup>2</sup>

Occupation du sol en %

Surface de plancher en m<sup>2</sup>

Garantie juridique de terrain d'autrui

- Oui  
 Non

## Prescriptions applicables aux zones - Réglementation fondamentale en matière de construction



Zone d'affectation H2 Zone d'habitation à deux niveaux

plan de quartier

Nombre d'étages admis 2

Degré de sensibilité (DS) II

### Dimensions de la construction

Hauteur

- Bâtiment de faible hauteur (jusqu'à 11 m)  
 Bâtiment de moyenne hauteur (entre 11 et 30 m)  
 Bâtiment élevé (plus de 30 m)

Nombre effectif d'étages 2

## Prescriptions applicables aux zones - Zones protégées

Zone/périmètre de protection des eaux souterraines

- S1  
 S2  
 S3 / S3Zu  
 Sh



- S<sub>m</sub>  
 S<sub>A</sub>  
 S<sub>BW</sub>

**Secteur de protection des eaux**  Autre secteur  
 A<sub>o</sub>  
 A<sub>u</sub>

**Site pollué?**  Oui  
 Non

**Constructions (incl. pieux) dans les eaux souterraines ou abaissement de la nappe phréatique?**  Oui  
 Non

**Dangers naturels connus ou supposés sur le périmètre en question?**  Oui  
 Non

**Le bien-fonds est-il un monument historique?**  Oui  
 Non

**Objet relevant de la protection particulière du paysage**  Oui  
 Non

**Secteur dans lequel la présence d'objets archéologiques est connue ou supposée**  Oui  
 Non

**Protection de la nature**  Oui  
 Non

**Protection de la faune sauvage**  Oui  
 Non



# Ouvrage

## Protection contre l'incendie

Le projet de construction est-il exposé à des risques d'incendie particuliers?  Oui  Non

Y a-t-il des distances de sécurité incendie qui ne sont pas respectées?  Oui  Non

Degré de l'assurance qualité  1  2  3  4

## Habitation



### Logements

catégorie de logements

#### Totalement

Places de stationnement pour voitures ou cycles?  Oui  Non

## Protection des eaux - Evacuation des eaux des biens-fonds

Evacuation des eaux usées domestiques dans  STEP  pSTEP  Fosse de décantation provisoire  Fosse étanche sans trop-plein  Fosse à purin  Autre installation

Est-il prévu d'apporter des changements aux surfaces des toitures, voies d'accès, places et places de stationnement pour véhicules?  Oui  Non

---

Construction de nouveaux équipements d'assainissement (par ex. de canalisations et de conduites de raccordement)  Oui  Non

---

Adaptation / modification des installations sanitaires de l'immeuble uniquement?  Oui  Non

---

## Formulaire spéciaux

### Pompes à chaleur

#### Auteur/e du projet (pompe à chaleur)



L'auteur du projet est-il le même que celui du projet global?  Oui  Non

---

Nom de l'établissement Greenergy Concept

---

Contact - nom Tsamalax

---

Contact - Prénom Pierrick

---

Rue Route de Bois-de-bay

---

Numéro 95

---

NPA 1242

---

Localité Satigny

---

Téléphone fixe ou mobile +41 22 860 92 24

---

Courriel greenenergyconcept@bluwin.ch

---

#### Pompes à chaleur - Air

---

**Situation**

Intérieur  
 Extérieur  
 Les deux

---

**Affectation**

Chauffage de locaux  
 Eau chaude  
 Refroidissement  
 Autre

---

### données techniques concernant la pompe à chaleur

---

**Puissance frigorifique en kW (B0/W35)** 16.38

---

**Besoins en puissance de chauffage en kW (si la puissance frigorifique n'est pas connue)** 24.0

---

**Niveau de puissance acoustique en dB(A)** 55

---

**Niveau sonore en dB(A)** 25.5

---

**mesuré en distance (mètre)** 23.73

---



## Documents

---

**Plan d'évacuation des eaux du bien-fonds conforme à la norme SN 592 000**  Plan d'évacuation des eaux du bien-fonds conforme à la norme SN 592 000

---

**Consentement du propriétaire pour le raccordement aux collecteurs ou au cours d'eau (si la commune n'est pas propriétaire)**  Consentement du propriétaire pour le raccordement aux collecteurs ou au cours d'eau (si la commune n'est pas propriétaire)

---

**Consentement des voisins si l'infiltration n'a pas fait l'objet d'une publication**  Consentement des voisins si l'infiltration n'a pas fait l'objet d'une publication

---

<b>Plan de surface (à l'échelle (1:100 / 1:50) avec indication de la surface au sol)</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de surface (à l'échelle (1:100 / 1:50) avec indication de la surface au sol)
<b>Plan de situation</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de situation
<b>Vue en plan</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vue en plan
<b>Coupe</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Coupe
<b>Plan des canalisations</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan des canalisations
<b>Plans, rapports et notes de calcul relatifs aux installations d'infiltration</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plans, rapports et notes de calcul relatifs aux installations d'infiltration



## Attestation

- Les exigences énoncées aux articles 11 à 15 DPC sont respectées.
- Le maître d'ouvrage atteste que les mesures requises pour protéger les bâtiments contre des concentrations accrues de radon ont été prises conformément aux règles reconnues de l'art de construire (voir "Plus d'informations"). Le maître d'ouvrage a pris note que des mesures de radon pouvaient également être effectuées au moment de la réception.
- Le maître d'ouvrage confirme qu'il a pris connaissance des commentaires concernant l'amiante (voir "Plus d'informations"). Lors de la mise en œuvre du projet de construction, le maître d'ouvrage sera attentif aux matériaux pouvant contenir de l'amiante. Si l'on peut soupçonner la présence d'amiante, le maître d'ouvrage s'engage à faire analyser le matériau douteux. Si la présence d'amiante dans ce matériau est confirmée, il doit se charger de le faire éliminer par une entreprise spécialisée (aux frais du donneur d'ouvrage).
- Le/la requérant/e atteste que l'évacuation des eaux du bien-fonds est planifiée conformément au mémento «Evacuation des eaux des biens-fonds industriels ou artisanaux» de l'OED. La demande comporte en annexe un plan des environs qui mentionne, pour toutes les parties de la (des) parcelle(s), l'affectation prévue, le type de stabilisation du sol, la pente ainsi que le type d'évacuation des eaux.
- Le/la requérant/e atteste que son projet n'est pas concerné par les dispositions relatives à la protection de la nature, de la faune sauvage et des oiseaux.
- Le maître d'ouvrage ou son/sa représentant/e dûment mandaté/e confirme par sa signature légalement valable que les données transmises par la voie électronique (y c. le plan de situation signé) sont complètes et conformes à la vérité.

Le/la requérant/e confirme que les données reprises du SIG sont conformes à la réglementation fondamentale en matière de construction.

La personne requérante confirme qu'elle a le droit d'accéder au dossier eBau. Dans la mesure où la demande de permis de construire n'a pas été saisie dans eBau par la personne requérante elle-même, mais par une personne tierce (p. ex. représentant(e), architecte, auteur(e) de projet, etc.), cette personne tierce ayant rempli la demande de permis de construire confirme qu'elle a accordé à la personne requérante ou au maître d'ouvrage le droit (via l'onglet « Autorisation ») d'accéder au dossier eBau.

## Envoyer

Demande de dérogation

Remarques



## Signatures

Requérant/e

Requérant/e - Andreas Rufer

Lieu et date

PRELES le 28/6/2023

Signature

Représentant/e disposant  
d'une procuration

Représentant/e disposant d'une procuration - Andreas Rufer

Lieu et date

PRELES le 28/6/2023

Signature

propriétaire foncier

*VOIR PROCURATION EN ANNEXE*

propriétaire foncier - Alexia Rufer

Lieu et date

Signature

propriétaire foncier - Raphaël Rufer

Lieu et date

Signature

propriétaire foncier - Martine Rufer

Lieu et date

Signature

Auteur/e du projet



Auteur/e du projet - Andreas Rufer

Lieu et date

*Preles le 28/6/2023*

Signature

## PROCURATION

Les propriétaires de l'immeuble les Mouchettes 27 sur ban sur parcelle 2031 ban de 2515 Prêles

mentionnés ci-dessous, donnent la procuration à ANDREAS RUFER, leur père, pour




- \* La pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'immeuble.
- \* Le remplacement du chauffage actuel au mazout par l'installation de PAC air-eau.

ANDREAS RUFER fait réaliser à ses propres frais les 2 installations mentionnées ci-dessus.  
C'est également lui qui recevra les indemnités et subventions liés au projets

De par sa signature, ANDREAS RUFER n'engage que lui-même pour la totalité des frais, à l'exclusion des autres membres la famille RUFER

Toute la correspondance, les offres, les acomptes et factures liés à ces 2 projets lui seront directement adressés

Les propriétaires :

Prénom Nom	Adresse	Date	Signature
ALEXIA RUFER	Dernière Montet 13 2515 Prêles	8/5/23	
MARTINE RUFER	Rue Auguste Malinas 47 34400 Lunel (France)	le 21/04/23	
RAPHAEL A. RUFER	Rue de l'Ancienne Ecole 1 1586 Cudrefin	le 07/05/2023	

Le demandeur :

ANDREAS RUFER      Les Mouchettes 27      le 22 04 2023

2515 Prêles





Projet : 16\_00 Parcelle N° 2031 Les Mouchettes 27 à 2515 Prêles | Andreas Rufer  
27.06.2023

---

OUVRAGE - PROTECTION DES EAUX

PLAN D'EVACUATION DES EAUX DU BIEN-FONDS CONFORME A LA NORME SN 592 000

SE REFERER AU PLAN DU REZ INFERIEUR

PLAN DES CANALISATIONS

SE REFERER AU PLAN DU REZ INFERIEUR

PLANS, RAPPORTS ET NOTES DE CALCUL

NEANT

CONSETEMENTS

CONSETEMENT DU PROPRIETAIRE ...

NEANT


PLANS

PLAN DE SURFACE AVEC L'INDICATION DE LA SURFACE AU SOL

NEANT

COUPE

SE REFERER AUX DONNEES TECHNIQUES

  $\frac{28}{6/23}$



### 1 Contexte

Les séismes peuvent se produire partout en Suisse et représentent le danger naturel avec le plus grand potentiel de dommage. La prise en compte dès l'avant-projet de l'action sismique selon les normes SIA en vigueur pour les nouvelles constructions (SIA 260 ss) et les ouvrages existants (SIA 269 ss) garantit une protection efficace grâce au dimensionnement et aux mesures constructives. Construire parasismique est peu coûteux pour les nouvelles constructions. La sécurité sismique des ouvrages existants est souvent inconnue et pour partie insuffisante. Un examen peut évaluer si des mesures proportionnées sont appropriées. En vertu de la loi sur les constructions (RSB 721, art. 21a), les bâtiments et les installations doivent être conçus et entretenus conformément aux normes parasismiques reconnues.

### 2 Responsabilité

Le propriétaire d'un bâtiment est responsable de la sécurité et répond du dommage causé à des personnes ou à des choses (art. 58 CO). Les bâtiments existants doivent donc régulièrement être adaptés aux nouvelles normes de sécurité.

Les planificateurs/trices s'engagent à respecter les règles de l'art reconnues dans le domaine de la construction, définies par les normes SIA (art. 398 CO et règlements SIA).

### 3 Procédure

Conformément au décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (RSB 725.1, art. 10, al. 3a), le formulaire sécurité sismique (SéS) doit être déposé pour tous les projets de construction avec la distinction suivante<sup>1</sup>:

#### A. Nouvelle construction ou agrandissement

En signant la déclaration spontanée, le maître d'ouvrage, l'auteur du projet et le propriétaire foncier déclarent connaître les normes SIA et s'engagent à les respecter. Ils consentent en outre à transmettre sur demande la convention d'utilisation, la base de projet ainsi que la note de calcul. **Il est présumé qu'un/e planificateur/trice des structures porteuse est impliqué dans tous les cas et que par conséquent sa signature n'est pas requise dans le cas A.**

#### B. Transformation, réaffectation et autres projets de construction

Il est expressément demandé au maître d'ouvrage et au/à la planificateur/rice de considérer la sécurité sismique des ouvrages existants dans le cadre de projets de construction. Il est à noter que les normes SIA ont renforcé l'action sismique au cours des dernières décennies.

En égard au principe de proportionnalité, quatre questions permettent d'éliminer les cas de moindre importance pour lesquels la déclaration spontanée confirme le respect des normes SIA. Pour les projets de construction pertinents (au moins une réponse positive), l'autorité d'octroi de permis exige qu'un/e planificateur/trice des structures porteuses soit impliqué. Ce spécialiste doit connaître les normes SIA 269 ss et en particulier la norme SIA 269/8 et garantit un examen approprié au projet de construction (relevé de l'état, analyse structurale, évaluation de l'état et recommandation d'intervention). Si une réponse positive est donnée à l'une des quatre questions, cela ne signifie pas nécessairement que la sécurité sismique est insuffisante et, le cas échéant, que de plus des mesures constructives sont requises, car le principe de proportionnalité prévaut.

<sup>1</sup> Si le projet correspond aussi bien au cas A qu'au cas B, veuillez procéder comme indiqué dans le cas B.



- **Question 1 : Une surélévation est-elle prévue ?**

Une surélévation entraîne une charge supplémentaire pour les murs, les piliers et les fondations et accroît souvent l'action horizontale due au séisme. Si la sécurité sismique est insuffisante, des mesures sont à planifier le cas échéant.

- **Question 2 : L'ouvrage est-t-il assigné à la classe d'ouvrage II ou III ?**

Les classes d'ouvrage (CO) sont définies dans la norme SIA 261.

CO I: entre autres, bâtiments d'habitation, administratifs et artisanaux ayant une faible occupation (en moyenne moins de 50 personnes). Si l'ouvrage correspond à ces critères, veuillez répondre « non » à la question 2.

CO II: bâtiments occupés par plus de 50 personnes, fréquentation possible par un grand nombre de personnes, bâtiments avec des marchandises ou des installations de valeur particulière ou infrastructure ayant une fonction importante.

Exemples : écoles, stades, églises, bâtiments de l'administration publique, ponts importants, murs de soutènement le long d'importantes voies de circulation, installations d'approvisionnement et d'évacuation, etc.

CO III: bâtiments abritant des infrastructures ayant une fonction vitale tels que hôpitaux d'urgence, casernes de pompier, garages d'ambulance, ponts et ouvrages de soutènement de grande importance et installations d'importance vitale. Ces constructions et installations doivent être opérationnelles en cas de catastrophe.

- **Question 3 : Le projet touche-t-il de manière pertinente la structure porteuse ?**

Si des éléments porteurs, notamment des murs ou des piliers, sont supprimés, modifiés ou par exemple remplacés par des poutres, un/e planificateur/trice des structures porteuse doit être impliqué.

**Interventions sans pertinence**

- Petites perforations murales
- Perforations dans le plafond n'affaiblissant pas la liaison mur/plafond
- Suppression de superstructures
- Ajout de petites superstructures ou d'éléments non structuraux montés avec des joints (par ex. système de cloisons)

**Interventions ayant une pertinence**

- Interventions sur des éléments porteurs de contreventement, par ex. refends, cadres et treillis, réduisant la résistance portante.
- Interventions dans des endroits particulièrement importants pour le flux des force (par ex. perforations au plafond au droit d'éléments de contreventement).
- Suppression ou ajout d'éléments de contreventement créant des points faibles dans la structure porteuse.
- Interventions entraînant une diminution significative de la rigidité d'un étage.

En cas de doute, un ingénieur civil doit évaluer si une intervention au niveau de la structure porteuse est pertinente ou non pour la sécurité sismique.

- **Question 4 : Les coûts de construction selon l'art. 11/1e DPC dépassent-ils CHF 500 000 (formulaire 1.0)?**

En principe, les projets de construction sur des ouvrages existants offrent l'opportunité d'examiner la sécurité sismique. Si la sécurité est insuffisante, des mesures d'interventions sont à mettre en œuvre en tenant compte de la proportionnalité. Avec l'accent sur les risques majeurs, aucune charge n'est imposée en cas de coûts de construction faibles.

## 4 Informations complémentaires

OFEV 2013 : Notre bâtiment est-il suffisamment résistant aux séismes? Vérifier et améliorer la sécurité parasismique : quand et pourquoi?

OFEV 2013 : Construire parasismique en Suisse. Pourquoi et comment?

OFEV 2016 : Sécurité sismique des éléments non structuraux et autres installations et équipements. Recommandations et précisions pour la pratique.

[www.bafu.admin.ch/seismes](http://www.bafu.admin.ch/seismes)



# Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	Rufer Andreas	N° parcelle	2031
Adresse	Les mouchettes 27	Autorisation construction n°	
NPA/Lieu	2515 Prêles		
Fournisseur	alpha innotec c/o ait-Schweiz AG	Modèle, type	alpha innotec, NP-AW 20-16
Puissance de chauffe (A2/W35)	12 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	55 dB(A)
Puissance de chauffe (A-7/W35)	10.2 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour	61 dB(A)
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	6 kW	Puiss. acoustique, régime max. de nuit	55 dB(A)
Type d'installation	Installation extérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	<b>Jour</b>	<b>Nuit</b>
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)

## Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique	Fonctionnement nocturne actif de 19 à 7 heures	61 dB(A)	55 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D <sub>c</sub>	PAC proche façade	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récepteur	23.73 m	-27.5 dB	-27.5 dB
Mesures de protection contre le bruit		0 dB	0 dB
Pompes à chaleur en cascade	2 Pompes à chaleur	3 dB	3 dB
<b>Niveau sonore L<sub>pA</sub> au récepteur</b>		<b>31.5 dB(A)</b>	<b>25.5 dB(A)</b>
<b>Facteurs de correction</b>			
Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
<b>Niveau d'évaluation L<sub>r</sub></b>		<b>38.5 dB(A)</b>	<b>37.5 dB(A)</b>

17  $\frac{28}{6}$   
23

# Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

## Examen des mesures préventives

Installation intérieure

Non: impossible ou contraire au principe de proportionnalité

Justification: Engendre des coûts disproportionnés

Niveau de puissance acoustique

Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique

emplacement optimisé

Emplacement optimisé pour son propre bâtiment

Fonctionnement nocturne moins bruyant

Actif de 19:00 à 7:00 heures

Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été informés de l'importance de ce créneau horaire

## Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition

La valeur limite est respectée

Oui

Évaluation du respect du principe de prévention

Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

Oui

## Pour toutes questions

Auteur Greenergy Concept sarl, [greenergyconcept@bluewin.ch](mailto:greenergyconcept@bluewin.ch), 41228609224

Lieu, Date

Signature

Satigny, 17.02.2023

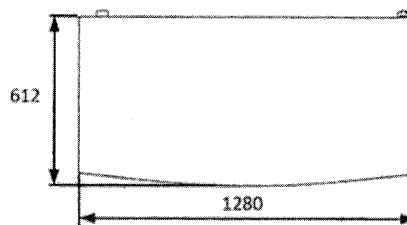
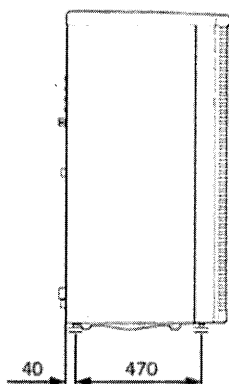
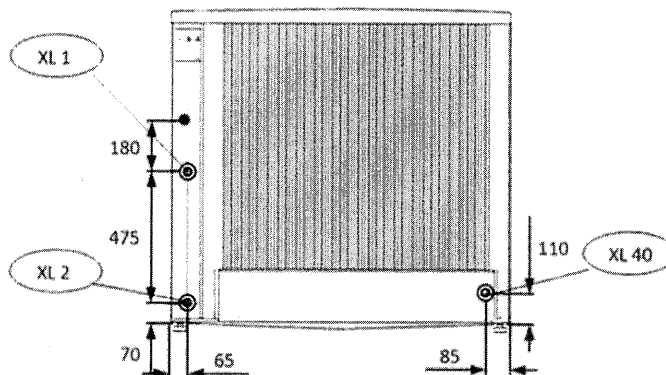
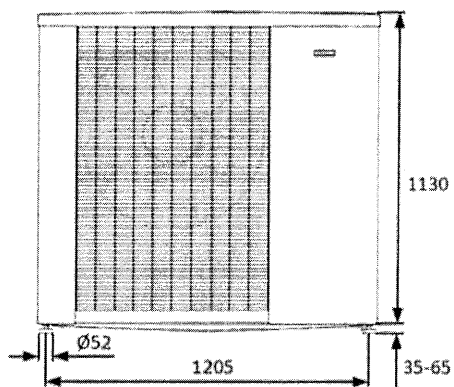
Greenergy Concept  
 Route de Bois-de-Bay 95  
 1242 Satigny  
 022 860 92 24  
 IDE CHE 334.851.629

## Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit

Nom de l'appareil

NP-AW 20-16



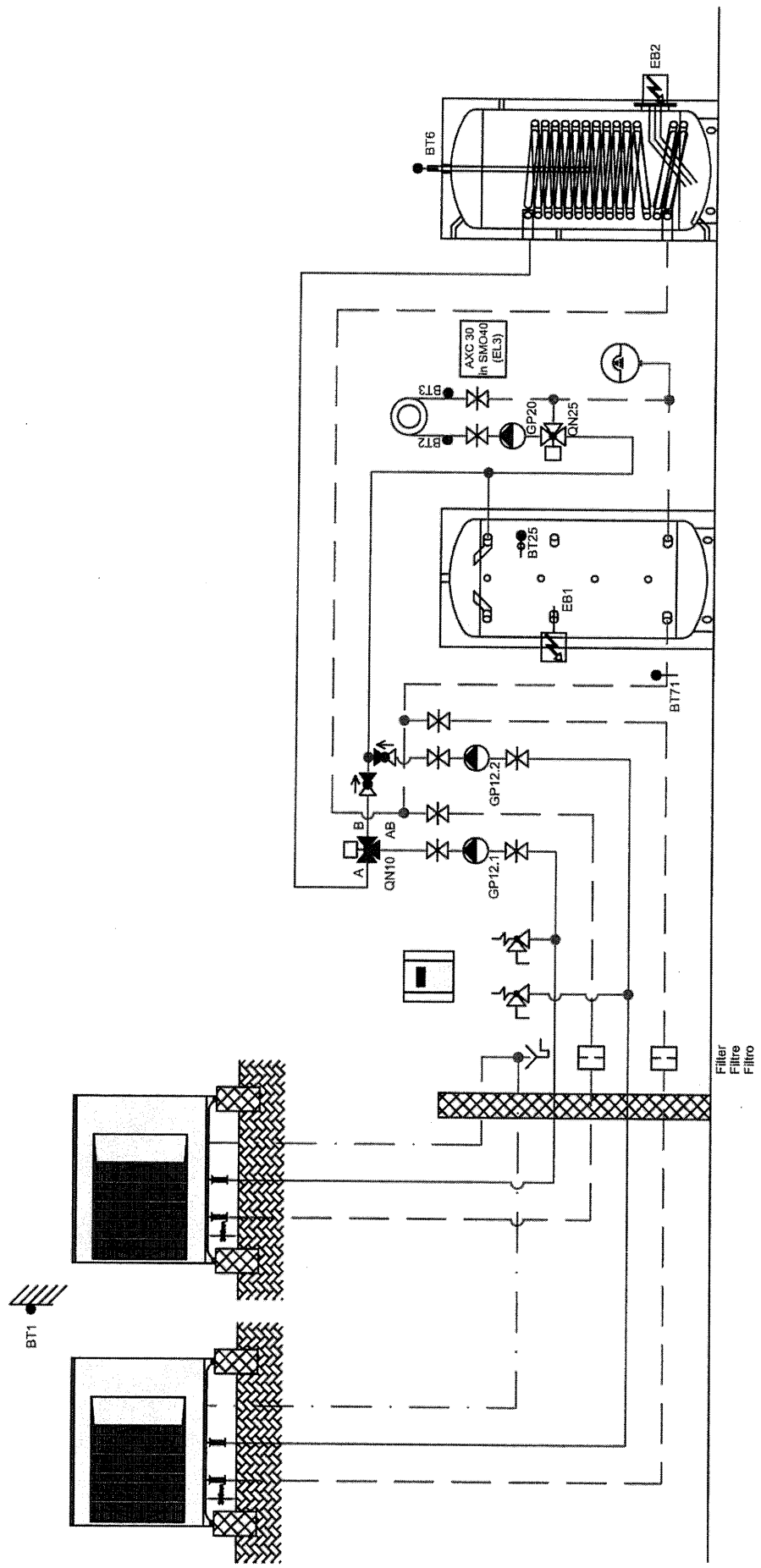
**Légende:**

- XL1 = Raccordement, sortie caloporteur de la NP-AW 20-xx ,G1 1/4" (Ø35mm)
- XL2 = Raccordement, entrée caloporteur dans la NP-AW 20-xx ,G1 1/4" (Ø35mm)
- XL40 = Raccordement, eau de condensation Ø 40mm

*Handwritten signature and date: 28/6/23*



Nom de l'appareil		NP-AW 20-16			
Type de pompe à chaleur	Air/eau extérieure				
Conformité	CE				
Caractéristiques de performance	Puissance calorifique / COP pour				
	A7/W35	Selon norme EN14511	Charge partielle 60Hz	kW   ... 11,35   5,05	
	A-7/W35	Selon norme EN14511	Charge en service de jour 70Hz	kW   ... 8,50   3,20	
	A-7/W35	Selon norme EN14511	Charge en service de nuit 45Hz	kW   ... 6,00   3,35	
	A2/W35	Selon norme EN14511	Charge max. 81Hz	kW   ... 12,00   3,85	
	A-7/W35	Selon norme EN14511	Charge max. 90Hz	kW   ... 10,20   3,05	
	A2/W55	Selon norme EN14511	Charge max. 81Hz	kW   ... 12,70   2,80	
	A-7/W55	Selon norme EN14511	Charge max. 90Hz	kW   ... 10,85   2,35	
Caractéristiques de performance	Puissance de refroidissement / EER				
	A35/W18	Selon norme EN14511	Charge maximale	kW   ... 8,19   2,90	
	A35/W7	Selon norme EN14511	Charge maximale	kW   ... 7,09   2,61	
Caractéristiques de performance SCOP	Pdesign/SCOP				
	SCOP 35	Selon norme EN14825	Climat moyen (Europe)	kW   ... 11,0   5,05	
	SCOP 55	Selon norme EN14825	Climat moyen (Europe)	kW   ... 12,3   3,9	
Condition d'exploitation	Chauffage		°C	25' – 65°	
	Source primaire		°C	-25 – 43	
	mode refroidissement		°C	30' – 7°	
Acoustique	Niveau de puissance acoustique selon ERP (EN12102) (entrée dans cercle bruit suisse)		dB(A)	53	
	Niveau de puissance acoustique max. en service de jour		dB(A)	61	
	Niveau de puissance acoustique max. en service reduction de nuit		dB(A)	55	
Source primaire	Débit d'air (mini/maxi)		m³/h	4150	
Chauffage	Débit volumétrique chauffage: minimal (100%de la vitesse de la pompe)		l/h	1368	
	Débit volumétrique refroidissement: minimal   maximal		l/h	540   2160	
	Débit volumétrique chauffage: minimal   maximal		l/h	540   2160	
	perte de pression et débit volumétrique: minimal   maximal		kPa	0,28   7,50	
	pression de service maximal		bar	4,5	
	Volume d'eau min. chauffage/refroidissement		l	160	
Caractéristiques techniques	Poids		l x P x H	mm 1280 x 612 x 1165	
	Poids		kg	183	
	Branchement Chauffage		mm	G 1 1/4"	
	Gaz frigorigère Type   Quantité		...   kg	R410A   3,0	
	Dégivrage			reversierender Zyklus	
Électrique	Tension   Disjoncteur tripolaire PAC **)		...   A	3~/N/PE/400V/50Hz   C13	
	Tension   Disjoncteur régulation		...   A	—	
	Tension   Disjoncteur résistance électrique **)		A	—	
	Pompe à chaleur	Intensité Max. PAC		A	9,5
		Intensité Max. compresseur		A	8,5
		Intensité au démarrage		A	5
		Puissance, Ventilateur (mini/maxi)		W	68
Indice de protection		IP	24		
Démarrage progressif électronique			intégré:	Nein	
1) Retour chauffage		2) Départ chauffage		** Respecter la réglementation locale	



Das vorliegende Schema ist ein reines Funktionsschema und muss durch den Planer / Installateur den örtlichen Gegebenheiten angepasst werden.  
 Alle Normen und Vorschriften sind einzuhalten.  
 Le présent schéma est purement un schéma de fonction et doit être adapté aux données locales par le planificateur / installateur.  
 Toutes les normes et les prescriptions à respecter.  
 Il presente schema è puramente uno schema di funzionamento ed deve essere adattato alle specifiche esigenze dall'installatore / progettista.  
 Tutte le norme e i regolamenti sono da rispettare.

<b>ait Schweiz AG</b> Gez: 16.09.16 / STL Rev: 20.12.16 / STL	Luft/Wasser - Wärmepumpe Pompes à chaleur air/eau Pompe di calore aria/acqua	NP-AW 20-.. F2120	HYD
	H-L 112-13-2220-1-2-42a		

**Extrait du registre foncier****Bien-fonds Plateau de Diesse 3 (Prêles) / 2031**

Tenue du registre foncier: fédérale                      Forme de registre foncier: fédérale  
 Mensuration: fédérale

*Attention: les indications marquées d'un "\*" ne jouissent pas de la foi publique.*

**Etat descriptif de l'immeuble:**

Commune: 726.3 Plateau de Diesse 3 (Prêles)  
 No immeuble: 2031  
 E-GRID: CH764946351934

Adresse\*: Les Mouchettes  
 Prêles

No plan\*: 1360, 2341  
 Surface: 2'621 m2, MO93  
 Genre de culture\*: Jardin, 2'292 m2  
 Bâtiments\*: Habitation/commerce, 313 m2  
 Les Mouchettes 27, 2515 Prêles  
 Bâtiment/ouvrage, 16 m2  
 Les Mouchettes 27a, 2515 Prêles

Parcelle de dépendance:  
 Remarques MO:  
 Estimation fiscale\*: CHF 642'260.00, Valable à partir de l'année fiscale 2020  
 Valeur de rendement LDFR\*:  
 Observations\*:  
 Immeuble(s) d'alpages\*:

**Propriété:**

Copropriété simple 1/3 Rufer Alexia, 19.07.1972	26.10.2017, Mode d'acquisition selon registre foncier
Copropriété simple 1/3 Rufer Martine, 23.03.1976	26.10.2017, Mode d'acquisition selon registre foncier
Copropriété simple 1/3 Rufer Raphaël, 06.07.1982	26.10.2017, Mode d'acquisition selon registre foncier

**Mentions:**

Aucune mention publique

**Servitudes:**

18.12.1975 016-1975/500/0	<b>C Interdiction de construire</b> ID.007-1999/000079 en faveur de B-F Plateau de Diesse 3 (Prêles)/2701	26.09.2001 007-2001/1400/0
26.10.2017 031-2017/3329/0	<b>C Usufruit</b> ID.031-2017/000840 en faveur de Rufier Andreas, 02.05.1945 en faveur de Rufier Arlette, 08.06.1948	

## Extrait du registre foncier

### Bien-fonds Plateau de Diesse 3 (Prêles) / 2031

Tenue du registre foncier: fédérale  
Mensuration: fédérale

Forme de registre foncier: fédérale

*Attention: les indications marquées d'un \*\*\* ne jouissent pas de la foi publique.*

---

#### Charges foncières:

Aucune

---

**Annotations:** (Droit de profiter des cases libres; voir sous droit de gage immobilier)

Selon le registre foncier

---

#### Droits de gages immobiliers:

Selon le registre foncier

---

Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 16 février 2023: Aucune

Affaires du géomètre jusqu'au 19 février 2023: Aucune

2608 Courtelary, le 20 février 2023/me9y

Le/La Conservateur/Conservatrice du registre foncier

*me9y*



# COMMUNE DE PLATEAU DE DIESSE (Prêles)

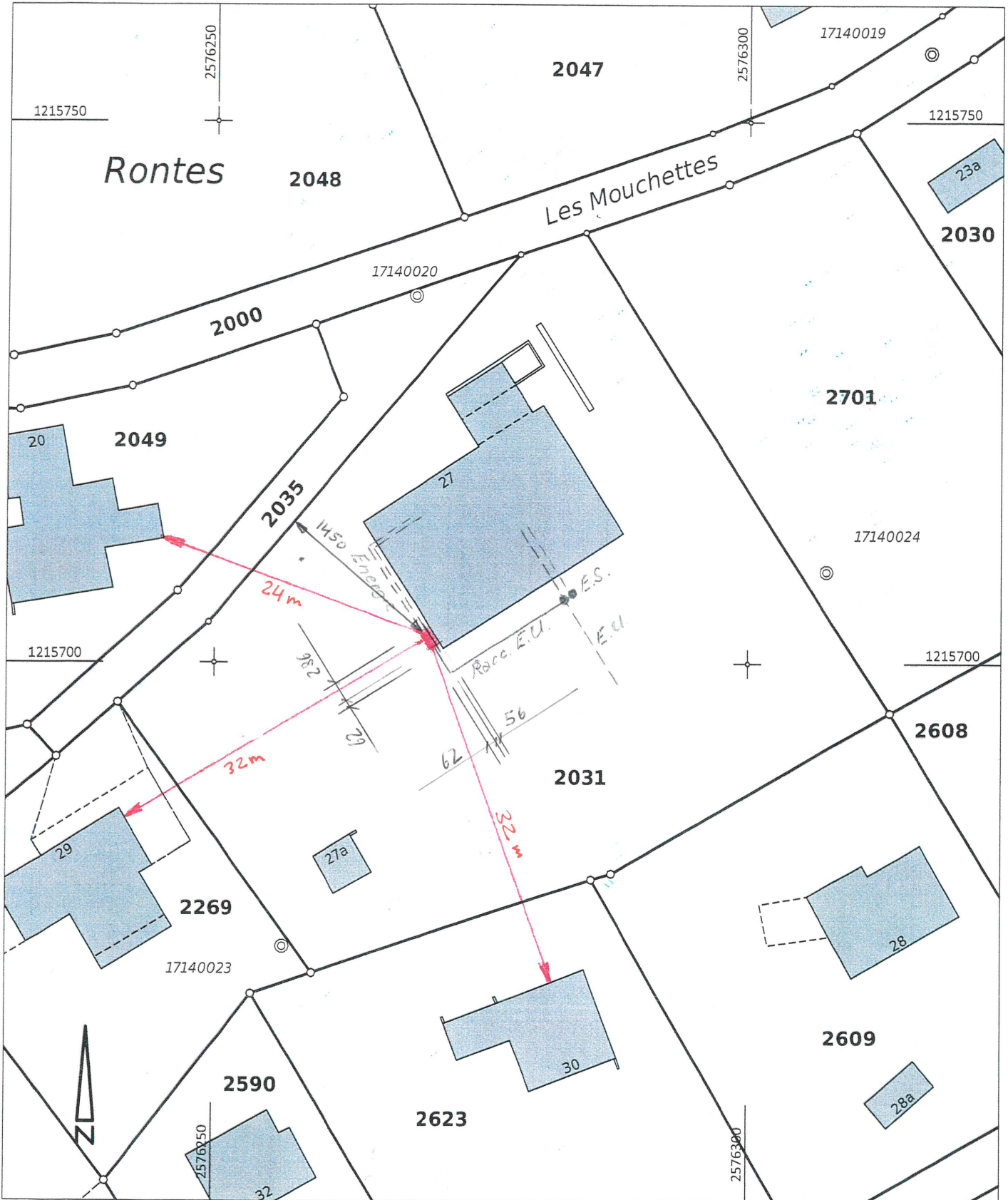
Demande de construction

1:500

Propriétaires au verso

Les biens-fonds avec numéros soulignés ne sont pas encore valables juridiquement

2022.0438



**L&A**  
Géomètres | Géoinformatique | Ingénieurs

Lüscher & Aeschlimann SA  
Moosgasse 31 | 3232 Ins  
Tel. 032 312 70 70  
info@la-ing.ch | www.la-ing.ch

*RS*  
28  
/ 23

Ins, le 22.12.2022

Pour l'exactitude de la copie du plan cadastral :

Le géomètre-conservateur

*R. Stegmann*

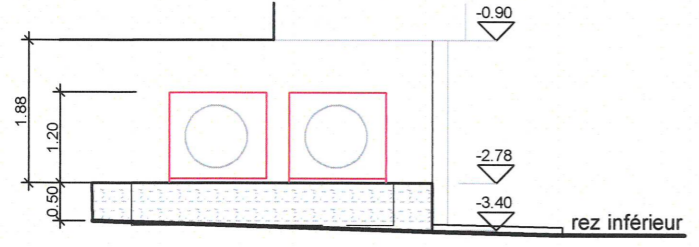
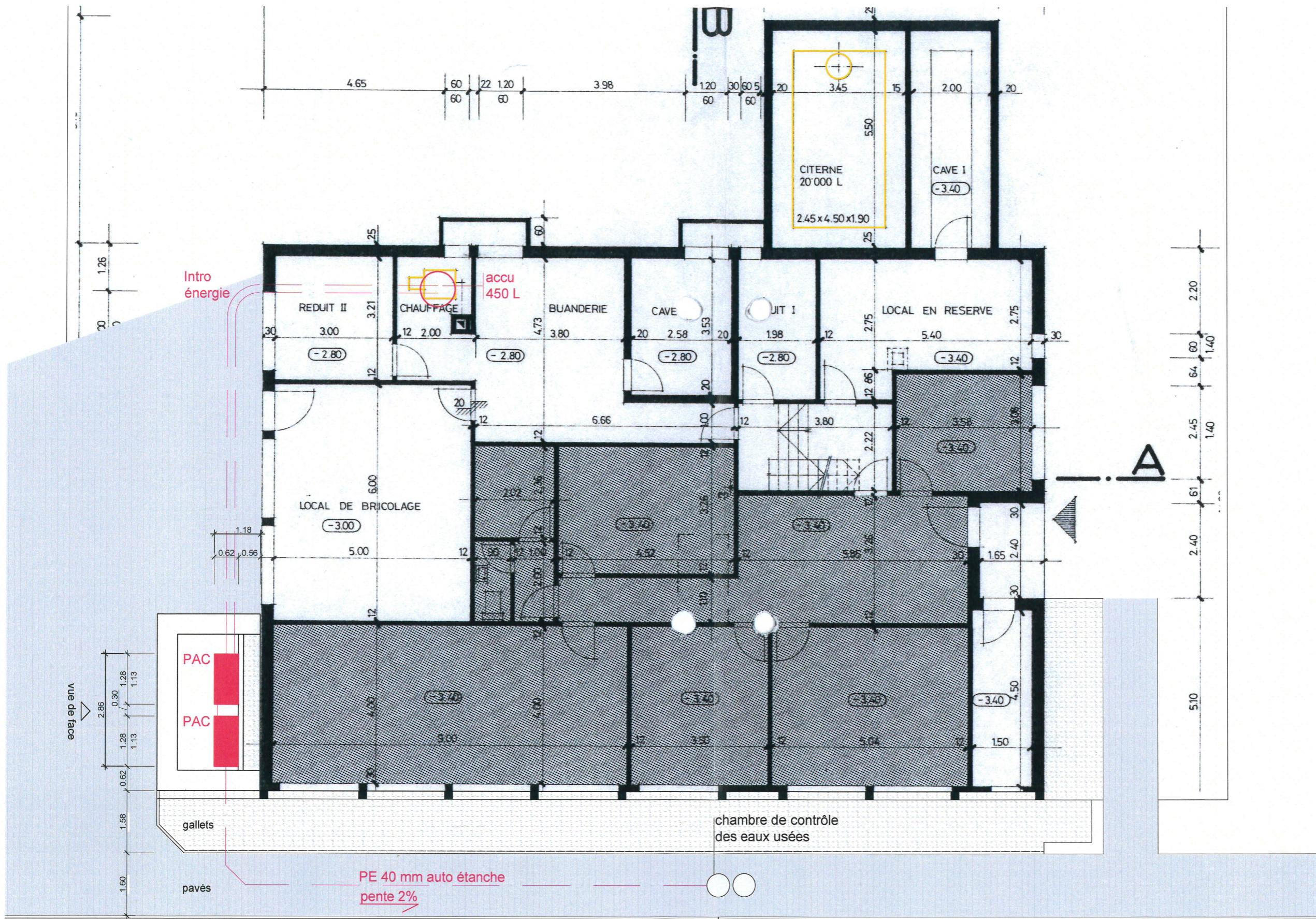
Robert Stegmann

# Liste des immeubles

# Commune 726.3 Plateau de Diesse 3 (Prêles)

pour demande de construction, parcelle no 2031

Immeuble	E-GRID	Type	Surface m <sup>2</sup>	Propriété (Seul les inscriptions de propriété au registre foncier font foi)	Remarques
2000	CH250246493541	B-F	5'535	Propriété individuelle Commune mixte de Plateau de Diesse	La Chaîne 2, 2515 Prêles, Suisse
2031	CH764946351934	B-F	2'621	Copropriété simple Rufert Alexia Rufert Martine Rufert Raphaël	Derrière Montet 13, 2515 Prêles, Suisse Ausland, France Rue des Cèdres 2, 2000 Neuchâtel, Suisse
2035	CH881946354936	B-F	286	Propriété individuelle Commune mixte de Plateau de Diesse	La Chaîne 2, 2515 Prêles, Suisse
2269	CH753646493520	B-F	834	Copropriété simple Aeberli Jean-Manuel Aeberli Céline	Les Mouchettes 29, 2515 Prêles, Suisse Les Mouchettes 29, 2515 Prêles, Suisse
2608	CH104035764643	B-F	1'173	Copropriété simple Huguet Serge Bohe Gabrielle	Vue des Alpes 26, 2515 Prêles, Suisse Vue des Alpes 26, 2515 Prêles, Suisse
2609	CH943546408250	B-F	1'232	Propriété individuelle Besmer Verena	Vue des Alpes 28, 2515 Prêles, Suisse
2623	CH413582464056	B-F	1'352	Propriété individuelle Müller-Schutz Gerhard-Rolf	Vue des Alpes 30, 2515 Prêles, Suisse
2701	CH213546464042	B-F	1'353	Propriété individuelle Aebi Suzanne Christine	Unterm Schellenberg 16, 4125 Riehen, Suisse



vue de face



Date: Prêles, le 28/6/2023

Le Maître de l'ouvrage:

Auteur du projet:

POSE DE DEUX POMPES A CHALEUR AIR-EAU  
Parcelle 2031 - Les Mouchettes 27 - 2515 Prêles - Andreas Rufert  
16.00 Demande de permis

Rez-de-chaussée inférieur - 1/100 - 27.06.2023

Andreas Rufert  
Le Mouchettes 27 - 2515 Prêles  
rufert-ing@bluewin.ch - 032 315 10 10